



Extrait du registre des décisions

Bureau du 04 juillet 2024

n° 111-24

Objet : *RS - Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Département pour les années 2023/2026*

- date de convocation le 28 juin 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre juillet dix-neuf heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bellecombe-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 33

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Grégory Basin à Jean-Maurice Venturini - de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Alain Caraco - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Alexandre Gennaro à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Josette Rémy à Vincent Boulnois - de Alain Thieffenat à Hervé Ferroud-Plattet - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fresso

• conseillers excusés : 8

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Sylvie Koska - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 04 juillet 2024

délibération n° 111-24

objet **RS - Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Département pour les années 2023/2026**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que l'Agence de l'eau apporte des aides financières aux collectivités qui conduisent des actions permettant d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que d'optimiser la gestion de la ressource en eau. De même, le Département soutient les projets des collectivités pour adapter la gestion de l'eau à un contexte de changement climatique.

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

Programme « Sauvons l'eau » 2019/2024

L'amélioration de l'état des eaux, l'adaptation des territoires au changement climatique et l'aide aux collectivités pour investir en matière d'eau potable et d'assainissement sont les enjeux du 11^e programme de l'Agence de l'eau, dont les priorités sont :

- lutter contre toutes les formes de pollution pour poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux,
- mieux partager et économiser l'eau dans un contexte où la disponibilité de la ressource diminue et les sols s'assèchent,
- redonner aux rivières leur fonctionnement naturel, sauvegarder les milieux humides et littoraux et préserver la biodiversité,
- accompagner la restructuration des services publics d'eau et d'assainissement vers une gestion durable.

Dans ce cadre, les collectivités peuvent prétendre à des subventions à hauteur de 30 à 70 % des montants d'investissement.

Appel à projets « Sécurisation de l'alimentation en eau potable »

Les aides de l'Agence portent sur des projets pouvant comprendre notamment :

- des études de caractérisation de la ressource (quantité et qualité),
- des études de sécurisation de la distribution à l'échelle du bassin de vie,
- des travaux d'interconnexion, de création ou réhabilitation de réservoirs en sous capacité, de recherche de nouvelle ressource, de travaux sur d'anciennes ressources abandonnées.

L'Agence de l'eau attribue des aides jusqu'à 50 % du montant des projets, pour les études et les travaux.

Département

L'appel à projets « Eau » a pour objectifs de soutenir les projets des collectivités pour une meilleure gestion de l'eau, de les accompagner pour l'adaptation de la gestion de l'eau au changement climatique et de les inciter à structurer leurs services d'eau et d'assainissement. Il comporte 4 volets :

- performance des services,
- modernisation et innovation,
- valorisation énergétique,
- amélioration de la connaissance de la ressource en eau face au changement climatique.

Les thématiques éligibles sont les suivantes :

- performance des services : inciter à la gestion patrimoniale en recherchant l'efficacité et en accompagnant la conformité des installations,
- modernisation et l'innovation technique dans la gestion des services : améliorer le suivi en temps réel et promouvoir des solutions à caractère innovant,
- valorisation énergétique dans la gestion des services : rechercher la sobriété énergétique des équipements et étudier les possibilités de production d'énergie à partir de ces équipements,
- amélioration de la connaissance de la ressource en eau face au changement climatique.

Les taux de subvention peuvent s'élever jusqu'à 60 % pour les études et 40 % pour les travaux.

Les dossiers pour l'obtention des aides prévisionnelles sont récapitulés en annexe.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** les demandes de subventions pour les années 2023/2026 auprès de l'Agence de l'eau et du Département,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette démarche,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **111-24**

Objet de l'acte :	RS - Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Département pour les années 2023/2026
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions
Date de l'acte :	04 juillet 2024
Annexe(s) :	Dossiers subventionnables

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240704-lmc1H31827H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31827H1

Date de transmission en Préfecture :	09 juillet 2024
Date de réception en Préfecture :	09 juillet 2024
Date de publication sur le site internet :	mardi 09 juillet 2024